



**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

Service de l'Environnement et des Risques  
Bureau des Politiques Territoriales de l'Eau

Affaire suivie par : Frankie CHEVRIER- Antoine GALVEZ

Tél : 03 29 69 14 69

Fax : 03 29 69 13 12

Courriel : [ddt-ser@vosges.gouv.fr](mailto:ddt-ser@vosges.gouv.fr)

Epinal, le 8 juillet 2019

Le Préfet des Vosges

à

Mesdames et Messieurs les Maires

Messieurs les Présidents des  
Etablissements Publics de Coopération  
Intercommunale

**Objet** : Préservation de la ressource en eau en période d'étiage / outils à destination des collectivités

L'eau est au cœur de nombreux enjeux de notre territoire (adduction d'eau potable, milieux aquatiques, hydroélectricité, industrie, tourisme...). Dans le contexte de changement climatique que nous connaissons, le partage de la ressource en eau et sa gestion quantitative constituent un défi majeur à relever. Toutes les études confirment que la ressource en eau va en effet diminuer dans le futur et que les tensions vont s'accroître autour de son usage. C'est un enjeu de société majeur.

Ainsi, au regard des épisodes de sécheresse successifs de ces dernières années et afin d'assurer une gestion équilibrée et durable des ressources en eau, je suis amené de plus en plus régulièrement à prendre des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau. L'objectif général est, par ce biais, de gérer la situation de pénurie et de préserver les usages prioritaires, qui sont, en premier lieu, la santé, la sécurité civile et l'alimentation en eau potable des populations, mais aussi le maintien d'un débit minimal dans les cours d'eau pour y préserver la vie aquatique.

**En qualité d'élus locaux, vous êtes à la croisée de ces multiples enjeux avec comme objectif premier d'alimenter votre population en eau potable.** Il est important aujourd'hui que les différents usagers de l'eau prennent conscience de cet enjeu sur notre territoire et adoptent un comportement responsable et économe en eau. **Vous êtes le relais indispensable pour communiquer auprès de ces usagers mais aussi pour agir, tant en préventif qu'en curatif, lors de ces épisodes de sécheresse.**

**Afin d'exercer ce rôle, que j'estime essentiel, il me semblait indispensable de vous proposer des outils adaptés.** C'est pourquoi un guide à destination des collectivités vient d'être mis en ligne sur le site Internet de la Préfecture des Vosges. Ce guide, téléchargeable à la même adresse Internet, décrit le contexte réglementaire de la gestion de la pénurie d'eau et le rôle des collectivités en la matière. Vous noterez qu'il est étayé de documents types, de modèles d'arrêtés municipaux et autres fiches pédagogiques destinés à faciliter l'exercice de vos missions.

Mes services, et en particulier la Direction Départementale des Territoires, restent bien évidemment à votre écoute si vous rencontrez des difficultés lors de la gestion de ces épisodes sensibles.

Pour que nous puissions poursuivre notre engagement efficacement, à la hauteur de cet enjeu capital, j'attire votre attention sur la nécessité que vous portiez, à l'échelle de votre territoire, cette vision commune de la politique de l'eau en matière de gestion quantitative de la ressource.

Le Préfet

SIGNE

Pierre ORY